

RCS : LISIEUX Code greffe : 1407

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LISIEUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1957 B 40033 Numéro SIREN : 475 750 337 Nom ou dénomination : SA SOCIETE DES HOTELS ET CASINO DE DEAUVILLE
--

Ce dépôt a été enregistré le 21/03/2019 sous le numéro de dépôt 414

Société des Hôtels et Casino de Deauville

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 octobre 2018)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 octobre 2018)

Aux Actionnaires

Société des Hôtels et Casino de Deauville

2, rue Edmond Blanc

14800 Deauville

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société des Hôtels et Casino de Deauville relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} novembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessous, nous attirons votre attention sur la note aux annexes « Règles et méthodes comptables » qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement 2015-05 de l'Autorité des normes comptables relatif à la comptabilisation des instruments financiers à terme et des opérations de couverture, d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note 2.3 de l'annexe des comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participations. Nos travaux ont consisté à examiner l'approche et les hypothèses retenues par votre société, et à apprécier, sur la base des éléments disponibles à ce jour, le caractère raisonnable des estimations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Déclaration de performance extra financière

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport sur la gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

SOCIETE DES HOTELS ET CASINO DE DEAUVILLE

2, rue Edmond Blanc
14800 DEAUVILLE
Siren : 475750337
Numéro TVA : FR07475750337

Comptes annuels
31 Octobre 2018

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/10/2018	31/10/2017
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	945 468	863 950	81 518	101 151
Fonds commercial	930 764		930 764	930 764
Autres immobilisations incorporelles	26 987	2 547	24 441	25 274
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	3 417 746	1 567 017	1 850 729	1 820 242
Constructions	123 667 749	74 840 046	48 827 704	51 957 828
Installations techniques, matériel, outillage	28 749 944	21 802 126	6 947 818	7 180 010
Autres immobilisations corporelles	16 044 553	10 277 096	5 767 457	6 572 361
Immobilisations en cours	1 560 038		1 560 038	1 208 297
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	208 129 839	82 933 450	125 196 389	125 196 389
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	16 373		16 373	16 373
Prêts				
Autres immobilisations financières	76 439		76 439	71 104
ACTIF IMMOBILISE	383 565 901	192 286 232	191 279 670	195 079 795
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	1 063 817		1 063 817	1 038 167
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	156 606		156 606	188 006
Avances et acomptes versés sur commandes	124 335		124 335	
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	7 547 983	1 390 780	6 157 203	4 459 926
Autres créances	87 506 252	51 000	87 455 252	83 977 552
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	6 782	5 081	1 701	2 345
(dont actions propres :)				
Disponibilités	1 992 260		1 992 260	1 601 814
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	627 164		627 164	1 410 143
ACTIF CIRCULANT	99 025 199	1 446 862	97 578 337	92 677 953
Frais d'émission d'emprunts à étaler	41 438		41 438	55 250
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	53 613		53 613	98 794
TOTAL GENERAL	482 686 151	193 733 093	288 953 058	287 911 792

Rubriques	31/10/2018	31/10/2017
Capital social ou individuel (dont versé : 4 830 188)	4 830 188	4 830 188
Primes d'émission, de fusion, d'apport	32 091 535	32 091 535
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)	921 127	921 127
Réserve légale	485 198	485 198
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	18 887 303	18 887 303
Report à nouveau	143 739 190	143 682 807
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	31 544 002	24 207 323
Subventions d'investissement	15 902 988	18 559 464
Provisions réglementées	2 507 097	2 119 439
CAPITAUX PROPRES	250 908 628	245 784 384
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	424 701	486 093
Provisions pour charges	224 825	220 178
PROVISIONS	649 526	706 271
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	70 560	2 700
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	398 018	378 939
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4 466 876	3 029 637
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 169 664	7 125 882
Dettes fiscales et sociales	10 623 568	11 158 364
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 156 437	930 895
Autres dettes	1 461 437	3 123 949
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	12 048 343	15 670 769
DETTES	37 394 904	41 421 137
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	288 953 058	287 911 792

Rubriques	France	Exportation	31/10/2018	31/10/2017
Ventes de marchandises	270 481		270 481	210 327
Production vendue de biens				
Production vendue de services	81 160 620		81 160 620	78 749 068
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	81 431 102		81 431 102	78 959 394
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			577 740	474 892
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			4 474 869	4 560 535
Autres produits			1 461 815	1 858 122
PRODUITS D'EXPLOITATION			87 945 526	85 852 943
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			172 717	205 243
Variation de stock (marchandises)			31 186	-7 838
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			8 752 539	8 898 661
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-25 436	-145 920
Autres achats et charges externes			27 518 505	25 270 842
Impôts, taxes et versements assimilés			3 171 522	3 139 559
Salaires et traitements			23 740 901	24 639 809
Charges sociales			8 225 904	8 227 920
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			8 554 858	8 358 071
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			46 132	86 871
Dotations aux provisions			146 342	259 543
Autres charges			3 716 176	3 650 049
CHARGES D'EXPLOITATION			84 051 346	82 582 812
RESULTAT D'EXPLOITATION			3 894 180	3 270 131
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			25 626 006	21 187 867
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			25	167
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			98 794	54 921
Différences positives de change			8 029	15 410
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			25 732 854	21 258 366
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			68 070	3 543 996
Intérêts et charges assimilées			214 090	224 284
Différences négatives de change			1 823	6 557
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			283 982	3 774 837
RESULTAT FINANCIER			25 448 872	17 483 528
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			29 343 051	20 753 659

Rubriques	31/10/2018	31/10/2017
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	71 451	125 923
Produits exceptionnels sur opérations en capital	5 672 839	7 263 764
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	151 506	839 695
PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 895 796	8 229 383
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	29 247	99 115
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	554 621	506 615
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	531 047	615 767
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 114 915	1 221 497
RESULTAT EXCEPTIONNEL	4 780 882	7 007 886
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	2 579 931	3 554 222
TOTAL DES PRODUITS	119 574 176	115 340 691
TOTAL DES CHARGES	88 030 174	91 133 368
BENEFICE OU PERTE	31 544 002	24 207 323

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

I. Faits caractéristiques majeurs de l'exercice

Article 34 Hôtelier

Dans le cadre de l'article 34 de la loi n° 95-1347 du 30 décembre 1995, le casino peut bénéficier d'un abattement supplémentaire de 5% sur le produit brut des jeux correspondant aux dépenses d'acquisition, d'équipement et d'entretien à caractère immobilier qu'ils réalisent dans les établissements thermaux et hôteliers leur appartenant.

◇ Dossiers de liquidation

La société n'a pas procédé de liquidations sur l'exercice. Par contre, nous avons reçu des décisions liées à des liquidations antérieures.

<i>Hôtel</i>	<i>Saison</i>	<i>Montant en milliers d'euros</i>	<i>Observations</i>
Normandy	2015/2016	920	Lié à l'article du Casino de Trouville
Normandy	2012/2013	-83	Annulation de la décision par le Tribunal Administratif
Normandy	2013/2014	712	
Royal	2013/2014	2672	
Golf	2013/2014	2 842	

Ces décisions de liquidation ont eu pour effet, une diminution des subventions d'investissement lié aux articles 34 de 1 650 K€.

II. Règles et méthodes comptables

Les comptes au 31 octobre 2018 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

2.1 Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ◇ Continuité de l'exploitation,
- ◇ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ◇ Conformité au plan comptable annexé à l'arrêté du 27 février 1984 relatif à la comptabilité des casinos,
- ◇ Indépendance des exercices conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
- ◇ La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2 Principales méthodes comptables

- ◇ Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

- ◇ Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.
- ◇ Les immobilisations financières sont évaluées au coût historique d'acquisition.
- ◇ La valorisation des stocks est déterminée selon la méthode du coût moyen pondéré
- ◇ Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.
- ◇ Les titres des sociétés filiales sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, sous déduction d'éventuelles dépréciations.
Ces dépréciations enregistrent l'écart entre le coût d'acquisition des titres de participation et leur valeur d'inventaire à la date de clôture, généralement déterminée en fonction de la situation nette comptable de la filiale ou en fonction de la valeur d'utilité de la participation, déterminée en fonction de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.
Les dividendes reçus sont comptabilisés en produits financiers dans l'exercice au cours duquel la décision de distribution intervient.
- ◇
- ◇ Changement de méthode comptable suite à l'application du règlement ANC n°2015-05 du 2 Juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.
- ◇ Cette nouvelle application n'a pas d'impact significatif chez la société.

2.3 Calcul des amortissements et des provisions

Les amortissements sont calculés suivant le mode économique assimilé au linéaire et en fonction de la durée d'utilité prévue :

- | | |
|--|--------------------|
| ◇ Logiciels | de 1 à 3 ans |
| ◇ Constructions | de 20 ans à 50 ans |
| ◇ Agencement des Constructions | de 10 ans à 25 ans |
| ◇ Installations techniques | de 5 à 15 ans |
| ◇ Matériels et outillages industriels | de 5 à 10 ans |
| ◇ Installations générales, agencements | de 5 à 15 ans |
| ◇ Matériels de transport | 5 ans |
| ◇ Matériels de bureau et informatique | de 3 à 10 ans |
| ◇ Mobiliers de bureau | de 5 à 10 ans |

Lorsque la durée d'amortissement économique diffère de la durée d'amortissement fiscal un amortissement dérogatoire est constaté et une provision est constituée.

Dans le cadre des contrats de concessions et pour les biens de retour, les durées d'utilité sont plafonnées le cas échéant à la durée résiduelle du contrat de concession.

La dépréciation sur les créances est pratiquée au cas par cas quand la valeur comptable est supérieure à la valeur d'inventaire.

Les provisions sur créances douteuses sont valorisées au réel hors taxes.

La société comptabilise une provision pour risques et charges lorsque, à la date de clôture de l'exercice, la société a une obligation (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable que le règlement se traduise pour la société par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue et lorsque le montant de la perte ou du passif peut être évalué avec fiabilité.

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Au cas où cette obligation n'est ni probable, ni évaluable avec fiabilité, mais demeure possible, la société fait état d'un passif éventuel dans ses engagements.

2.4 Subventions d'investissement

En France, les hôtels peuvent recevoir des Casinos d'une même commune des subventions d'investissement.

Ces subventions d'investissement agréées sont réintégrées au résultat au rythme de l'amortissement des biens ainsi financés.

Elles correspondent pour 15 737K€ aux subventions relatives à l'article 34, pour 130K€ aux subventions prélèvement à employer et 35K€ d'autres subventions. La société dispose d'un prélèvement à employer à la clôture pour 252K€.

III. Tableau de variation des capitaux propres

en euros	01/11/2017	Augmentation de capital	Diminution de capital	Affectation de résultat N-1	Autres mouvements	Résultat N	31/10/2018
Capital social	4 830 188						4 830 188
Prime	32 091 535						32 091 535
Ecart de réévaluation	921 127						921 127
Réserve légale	485 198						485 198
Réserves statutaires							0
Réserves réglementées							0
Autres réserves	18 887 303						18 887 303
Report à nouveau	143 682 807			56383			143 739 190
Résultat de l'exercice	24 207 323			-24 207 323		31 544 002	31 544 002
Subv. d'investissement	18 559 464				-2 656 476		15 902 988
Provisions réglementées	2 119 439				387 658		2 507 097
Dividendes versés				24 150 940	-24 150 940		0
Total	245 784 384	0	0	0	-26 419 758	31 544 002	250 908 628

Le capital social se compose de 1 207 547 actions ordinaires de valeur nominale de 4€.

IV. Compléments d'information relatifs au compte de résultat

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires

Détail du chiffre d'affaires	2017			2018		
	France	Export	Total	France	Export	Total
- Jeux	16 705 450		16 705 450	16 688 498	0	16 688 498
- Hébergement	28 621 426		28 621 426	29 382 297		29 382 297
- Restauration	26 597 387		26 597 387	27 983 659	0	27 983 659
- Autres	7 035 132		7 035 132	7 376 647	0	7 376 647
TOTAL	78 959 395	0	78 959 395	81 431 101	0	81 431 101

4.2 Ventilation du résultat exceptionnel

Nature des charges	
Valeurcomptable des éléments d'actif cédés	554 544
Dotation aux amortissements dérogatoires	482 948
Dom m ages inté rêts personnel	28 763
Pénalités & Am endes	484
Pénalités Contrôle URSSAF	48 099
Autres	77
Nature des produits	
Produitcession des éléments d'actif cédés	556 718
Q uote-partde subventions d'investissem ent	1 368 683
Etalem entPlus Value Lease Back	3 747 438
Reprise provision pouram ortissem ents dérogato ires	95 290
Reprise provision exceptionnelles	56 216
Dégrevem entURSSAF	71 451
Totalrésultatexceptionnel	4 780 881

4.3 Répartition de l'impôt entre Résultat courant et résultat exceptionnel

Résultat courant		2 218 474
Résultat exceptionnel		361 457
Totalimpôt		2 579 931

Le "Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi" a été comptabilisé en déduction des charges sociales.

Ce crédit d'impôt est enregistré en compte courant d'intégration fiscale.

Les sommes comptabilisées au titre du CICE permettent aux sociétés françaises du groupe Barrière d'améliorer leur compétitivité ou leur trésorerie.

4.4 Transferts de charges

Sous-traitance	120 179
Form ation	25 576
Personnel	115 458
Avantages en nature	577 834
Asurances	60 748
O fferts Nourriture,boissons,Hébergem ent	1 107 138
Cahierdes charges	1 960 439
Sponsoring et dons	131 747
Annonces et insertions	19 056
Location de m atériel	32 812
Divers	36 586
Total	4 187 572

V. Compléments d'information relatifs au bilan

Les états de l'actif immobilisé, des amortissements, des provisions, des échéances des créances et des dettes, de détail des charges à payer, des charges et produits constatés d'avance et des produits à recevoir, ainsi que la liste des filiales et participations sont présentés ci-après.

VI. Engagements financiers et autres informations

6.1 Crédit-Bail

La société a conclu le 28 avril 2010 une opération de cessions d'actifs suivies de crédits-bails avec un syndicat de crédit bailleurs constitué de Genefim, Oseo Financement, Natixis Bail, et Bail Entreprises pour un montant de 50 millions d'euros, d'une durée de 12 ans, soit jusqu'au 30 avril 2022. La plus-value est d'ailleurs étalée sur la durée du bail, avec constatation d'un produit exceptionnel de 3,7 millions d'euros tel que mentionné en note 4.2.

Cette opération portait sur les murs du casino de Deauville et sur un ensemble de Boutiques.

Les loyers relatifs à chacun de ces crédits-bails sont payables trimestriellement et sont calculés de sorte à inclure une part d'amortissement financier et une part d'intérêts.

La part d'intérêt est égale à l'encours financier minoré de l'amortissement financier de la période concernée multiplié par le taux de 4,51% l'an (jusqu'au 30 avril 2016) et à l'EURIBOR 3 mois plus 1,95% (à compter du 1^{er} mai 2016).

La première option d'achat relative à chacun des crédits-bails peut être exercée depuis le 30 avril 2016.

Lease-Back : Immeuble

Valeur origine :	50 000 K€
Redevance payée de l'exercice :	2 635 K€
Montant des redevances cumulées :	30 194 K€
Capital restant dû jusqu'à l'échéance :	33 054 K€

A un an au plus :	2 175 K€
De un an à 5 ans au plus :	30 878 K€
(dont valeur résiduelle 25 M€, boutiques 6 M€ et Casino 19 M€)	
A plus de 5 ans	-

Informations complémentaires

Dotations aux amortissements qui auraient été enregistrées pour ces biens au titre de l'exercice clos s'ils avaient été acquis par l'entreprise = 785K€

Montant cumulé des amortissements qui auraient été effectués au titre des exercices précédents = 6 685 K€

En plus de ces redevances de Crédit-Bail, la société a payé sur l'exercice une couverture de taux pour 214 K€.

6.2 Engagements hors bilan

6.2.1 Provision pour départ à la retraite

Les salariés bénéficient d'indemnités de fin de carrière qui seront versées en une seule fois lors du départ en retraite du salarié.

L'engagement au titre des indemnités de départ à la retraite pour le personnel en activité est estimé à 3.565.470. Il n'est pas comptabilisé au passif du bilan et constitue ainsi un engagement hors-bilan.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- ◇ Taux de départ : Cette hypothèse a été mise à jour durant l'exercice 2015 sur la base des observations réalisées sur les 5 derniers exercices et jugé raisonnable au regard des taux constatés depuis.

Cadres/Non Cadres	Taux
25 ans et moins	118%
entre 26 et 30 ans	62%
entre 31 et 35 ans	34%
entre 36 et 40 ans	28%
entre 41 et 45 ans	15%
entre 46 et 50 ans	08%
entre 51 et 55 ans	07%
A partir de 56 ans	00%

- ◇ Taux de charges sociales de 45%
- ◇ Départ à l'initiative du salarié
- ◇ Table de mortalité issue de TG 05 H/F
- ◇ Taux d'inflation de 1.90 %
- ◇ Taux d'augmentation des salaires de 0,30% pour les cadres et 0,00% pour les autres salariés
- ◇ Taux d'actualisation de 1,60 %.

Afin de couvrir ses engagements, la société n'a pas versé de somme à un fonds d'assurance sur l'exercice.

6.2.2 Obligation du cahier des charges

Le cahier des charges de la concession définit un certain nombre d'obligations relatives au développement touristique de la ville ainsi qu'à la participation à l'effort artistique et culturel notamment.

La contribution du casino se monte à ce titre à 1 920 milliers d'euros sur la durée restante de la concession.

Il existe également un engagement de loyer hors cahier des charges pour 3 667K€.

6.2.3 Garantie bancaire

Le montant des garanties bancaires s'élève à 4.094k€.

6.3 Rémunération des dirigeants

Ces informations ne peuvent être divulguées dans le cadre de l'annexe, ceci reviendrait à individualiser ces montants.

6.4 Effectif moyen (calculé sur les heures payées, en équivalent temps plein)

Cadres	120
Agents de maîtrise	122
Employés / Appointés	480
Total	722

6.5 Identité de la société mère et de la société tête d'intégration fiscale

SAS Groupe LUCIEN BARRIERE

35, boulevard des Capucines

75 002 Paris

RCS PARIS B 320 050 859 000 91 SAS

Capital € : 1 215 145

La tête d'intégration fiscale est la société Groupe Lucien Barrière SAS.

Le pourcentage de détention indirect de la SAS Groupe LUCIEN BARRIERE dans la société est de : 100 %

Intégration fiscale : l'impôt comptabilisé correspond à l'impôt qui aurait été comptabilisé en l'absence d'intégration fiscale.

La société est consolidée dans les comptes de la Société de Participation Deauvillaise selon la méthode de l'intégration globale.

6.6

Liste des filiales et participations

Tableaux des filiales et participations (en K€)											
INFORMATIONS FINANCIÈRES DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES AUTRES QUE LE CAPITAL SOCIAL (Y COMPRIS LE RÉSULTAT)	QUOTE PART DE CAPITAL DETENUE (EN %)	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DÉTENU		PRÊTS ET AVANCES CONSENTIS PAR LA SOCIÉTÉ ET NON REMBOURSÉS	MONTANTS DES CAUTIONS ET AVALS DONNÉS PAR LA SOCIÉTÉ	CA HT DU DERNIER EXERCICE CLOS	RÉSULTATS BÉNÉFICES OU PÉRIE DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSÉS PAR LA SOCIÉTÉ MÈRE QUI PROCÈDE À LA PUBLICATION AU COURS DE SON DERNIER EXERCICE	Observations
				BRUT	NET						
1 - Participations détenues de 10 à 50%	118 274	-670 380	37%	13 268 407	8 093 729	2 064 417	569 000	6 428 679	-2 441 764	-	Comptes au 31/12/2017 convertis du MAD au taux de 1€ = 10,6566 MAD
RYADS RESORT DEVELOPMENT											
2- Filiales détenues à plus de 50%											
Société Touristique et Thermale d'Enghien-les-Bains	1 000	-448 704	100%	1 000	1 000	-	-	-	-414 288	-	
Société d'Exploitation des Eaux et Thermes d'Enghien-les-Bains	487 680	18 626 186	100%	27 469 064	27 469 064	-	-	90 868 764	12 855 508	15 488 000	
Société du Casino de Trouville	240 000	2 499 261	100%	5 713 115	5 713 115	-	-	9 646 072	555 429	630 000	
Société d'Exploitation de la Marque du Fouquet's	50 000	142 242	100%	1 280 233	1 280 233	-	-	485 769	127 250	500 000	
Société du Casino de Menton	240 000	1 154 785	95%	2 208 529	2 208 529	-	-	10 046 147	1 062 103	884 000	
Société Fermière du Casino de Riva Bella	1 583 680	1 314 618	100%	2 773 810	2 773 810	-	-	7 329 670	1 097 947	1 168 000	
Société Alsacienne de Jeux et Loisirs	2 042 760	6 985 046	100%	3 034 000	3 034 000	-	-	22 774 110	5 486 853	5 352 000	
Société La Rochelle Loisirs	48 000	1 359 909	100%	30 489 803	30 489 803	-	-	8 120 014	1 319 129	1 548 000	
Société d'Exploitation de l'Hôtel Restaurant Le Fouquet's	911 029	-28 618 226	100%	77 516 498	6 998 467	-	3 523 000	31 184 466	-14 963 727	-	
Société Touristique de l'Île du Ramier	402 560	4 277 048	100%	37 135 640	37 135 640	-	-	27 432 770	627 117	-	
LB Traiteur	2 125 740	-3 564 409	100%	7 240 740	-	-	-	4 673 269	-1 274 799	-	

6.7 Autres éléments significatifs

Dates d'expiration

Cahier des Charges 30 avril 2024

Autorisation des Jeux 31 octobre 2020

Le Groupe Barrière a subi un contrôle URSSAF national sur l'ensemble des entités françaises portant sur les exercices 2015, 2016 et 2017. Le Groupe a répondu le 28 septembre 2018 aux diverses lettres d'observations des URSSAF et attend à ce jour une réponse définitive des URSSAF. La société a provisionné les montants non contestés et les risques plus probables qu'improbables.

VII. Evénements post-clôture

Néant

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 873 275		32 585
Terrains	3 411 746		
Dont composants			
Constructions sur sol propre	16 256 988		
Constructions sur sol d'autrui	2 740 805		
Const. Install. générales, agenc., aménag.	102 369 795		2 163 748
Install. techniques, matériel et outillage ind.	27 502 141		2 083 383
Installations générales, agenc., aménag.	1 286 638		9 514
Matériel de transport	237 237		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	14 156 926		338 313
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	1 208 297		654 517
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	169 170 575		5 249 475
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	208 129 839		
Autres titres immobilisés	16 373		
Prêts et autres immobilisations financières	71 104		7 359
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	208 217 316		7 359
TOTAL GENERAL	379 261 166		5 289 419

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES		2 640	1 903 220	
Terrains	-6 000		3 417 746	
Constructions sur sol propre			16 256 988	
Constructions sur sol d'autrui			2 740 805	
Constructions, installations générales, agenc.	-136 413		104 669 956	
Installations techn.,matériel et outillages ind.	-112 746	948 326	28 749 944	
Installations générales, agencements divers			1 296 152	
Matériel de transport			237 237	
Matériel de bureau, informatique, mobilier	-15 924		14 511 164	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	271 082	31 695	1 560 038	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-1	980 021	173 440 031	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations			208 129 839	
Autres titres immobilisés			16 373	
Prêts et autres immobilisations financières		2 024	76 439	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		2 024	208 222 651	
TOTAL GENERAL	-1	984 685	383 565 901	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	816 085	50 411		866 497
Terrains	1 535 288	31 729		1 567 017
Constructions sur sol propre	11 554 033	3 499 409		15 053 442
Constructions sur sol d'autrui	952 904	232 929		1 185 833
Constructions installations générales,agenc.,aménag.	56 902 823	1 697 947	-1	58 600 771
Installations techniques, matériel et outillage industriels	20 322 131	1 873 777	393 782	21 802 126
Installations générales, agenc. et aménag. divers	584 331	109 794		694 125
Matériel de transport	233 737	1 595		235 333
Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 290 373	1 057 265		9 347 638
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	100 375 621	8 504 446	393 781	108 486 285
TOTAL GENERAL	101 191 706	8 554 857	393 781	109 352 782

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
FRAIS ETBL AUT. INC.				188			-188
Terrains	202						202
Construct. - sol propre	37			54			-17
- sol autrui							
- installations	466 966			83 269			383 697
Install. Tech.	12 697			11 692			1 005
Install. Gén.	1 151			87			1 064
Mat. Transp.							
Mat bureau	1 894						1 894
Embal récup.							
CORPOREL.	482 947			95 102			387 845
Acquis. titre							
TOTAL	482 947			95 290			387 657

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler	55 250		13 813	41 438
Primes de remboursement des obligations				

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	2 119 439	482 948	95 290	2 507 097
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	2 119 439	482 948	95 290	2 507 097
Provisions pour litiges	83 855		58 605	25 250
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités		48 099		48 099
Provisions pour pertes de change	98 794	53 613	98 794	53 613
Provisions pour pensions, obligations similaires	220 178	16 047	11 400	224 825
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	303 444	130 295	136 000	297 739
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	706 271	248 054	304 799	649 526
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles	56 216		56 216	
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	82 933 450			82 933 450
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients	1 425 941	46 131	81 292	1 390 780
Autres dépréciations	55 437	644		56 081
DEPRECIATIONS	84 471 044	46 775	137 508	84 380 312
TOTAL GENERAL	87 296 754	777 777	537 597	87 536 934
Dotations et reprises d'exploitation		192 474	287 297	
Dotations et reprises financières		68 070	98 794	
Dotations et reprises exceptionnelles		531 047	151 506	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	76 439	76 439	
Clients douteux ou litigieux	1 464 406	1 464 406	
Autres créances clients	6 083 577	6 083 577	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	32 131	32 131	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	214 424	214 424	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	724 230	724 230	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	10 750 983	10 750 983	
Groupe et associés	74 087 305	73 093 978	993 327
Débiteurs divers	1 697 179	1 697 179	
Charges constatées d'avance	627 164	443 432	183 732
TOTAL GENERAL	95 757 839	94 580 780	1 177 059

Montant des prêts accordés en cours d'exercice
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice
Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	70 560	70 560		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	398 018	398 018		
Fournisseurs et comptes rattachés	7 169 664	7 169 664		
Personnel et comptes rattachés	4 013 810	4 013 810		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 782 561	3 782 561		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	189 688	189 688		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	2 637 509	2 637 509		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 156 437	1 156 437		
Groupe et associés	71 610	71 610		
Autres dettes	1 389 827	1 389 827		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	12 048 343	4 553 467	7 494 876	
TOTAL GENERAL	32 928 028	25 433 152	7 494 876	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	30 500			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	11 421			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

Compte	Libellé	31/10/2018
CHARGES A PAYER		
DETTES FOURNISSEURS CPTEs RATTACH		
408100	FRNSFNP	4 173 333,88
408111	FNPREDEVMARQUEFS	234 591,00
408112	FRNSFNPGRPE2	23 263,88
408220	FRNSFNPHONORAIRE	67 200,00
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTEs RATTACH		4 498 388,76
DETTES SUR IMMOBILISATIONS		
408410	FRNSIMMOFNP	535 200,00
TOTAL DETTES SUR IMMOBILISATIONS		535 200,00
AUTRES DETTES		
455810	CPTECOURANT-INTC	71 609,70
468510	PROVJACKPOTPROG	544 277,00
468600	CHARGESAPAYER	6 206,60
TOTAL AUTRES DETTES		622 093,30
DETTES FISCALES ET SOCIALES		
428200	PROVCONGESAPAYER	1 547 737,85
428500	PROVINTERESSEMEN	336 000,00
428550	PROVPRIMES	952 592,99
428600	PROVAUTRESREMUN	151 653,29
428630	PROVRTTMODULATIO	591 308,40
438200	PROVCHGESCPAPAYE	650 691,91
438550	PROVCHGESPRIMEAP	402 850,59
438600	PROVCHGESAUTREMU	36 378,05
438630	PROVCHGESRTT-MOD	240 777,20
438680	ORGSOCCHGESAPAYE	1 030 537,63
448600	ETAT-CHGESAPAYER	247 282,16
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		6 187 810,07
TOTAL CHARGES A PAYER		11 843 492,13

Charges et produits constatés d'avance

Compte	Libellé	31/10/2018
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		
486100	CHCONSTAVLOYER	38 268,13
486110	CHCONSTAVASSURAN	232 343,63
486200	CHCONSTAVPUBLICI	3 577,08
486300	CHCONSTAVENTRETI	94 986,75
486800	CHCONSTAVAUTRES	257 988,01
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		627 163,60
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
487000	PRDTSCONSTATAVAN	-806 029,75
487400	PRDTSCONSTATAVAN	-11 242 313,67
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		-12 048 343,42

Compte	Libellé	31/10/2018
PRODUITS A RECEVOIR		
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		
418100	CLTSFAEHORSGRPE	4 339,47
418112	CLTSFAEGRPE2	6 540,83
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		10 880,30
AUTRES CREANCES		
409810	RABAIS/AVOIRSAOB	17 337,04
409850	RRRAOBTENIRGROUP	1 121 844,00
438700	ORGSOCPRDTSAREC	213 290,85
448710	ETAT-PRDTSARECEV	130 197,00
468700	PRODUITSARECEVOI	182 720,45
TOTAL AUTRES CREANCES		1 665 389,34
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		1 676 269,64

SOCIETE DES HOTELS ET CASINO DE DEAUVILLE
Société anonyme au capital de 4 830 188 euros
Siège social : 2 Rue Edmond Blanc - 14800 DEAUVILLE
RCS LISIEUX 475 750 337

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2018**

I - RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2018 :

- le chiffre d'affaires s'est élevé à 81 431 101 euros (contre 78 959 394 euros au titre de l'exercice précédent) ;
- le total des produits d'exploitation s'élève à 87 945 525 euros (contre 85 852 942 euros au titre de l'exercice précédent) ;
- les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 84 051 345 euros (contre 82 582 811 euros au titre de l'exercice précédent).
- le résultat d'exploitation ressort à 3 894 179 euros (contre 3 270 130 euros au titre de l'exercice précédent).
- compte tenu d'un résultat financier de 25 448 871 euros (contre 17 483 528 euros au titre de l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts de l'exercice ressort à 29 343 051 euros (contre 20 753 659 euros pour l'exercice précédent).
- le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 31 544 002 euros (contre un bénéfice de 24 207 323 euros au titre de l'exercice précédent).

Au 31 octobre 2018, le total du bilan de la Société s'élevait à 288 953 057 euros (contre 287 909 091 euros pour l'exercice précédent).

II – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Aucun élément significatif n'est venu impacter les comptes de la société au cours de l'exercice 2017/2018.

III - PERSPECTIVES D'AVENIR – EVENEMENTS POST CLOTURE

Depuis le 1^{er} novembre 2018, date d'ouverture de l'exercice en cours, l'activité de la société s'est poursuivie de façon normale et régulière.

Pas d'événements post clôture à signaler.

IV - ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

V - PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2018 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice figurent en annexe.

1. Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 31 544 002 euros de la manière suivante :

BENEFICE DE L'EXERCICE	31 544 002,03 Euros
REPORT A NOUVEAU	143 739 190,08 Euros
MONTANT DISTRIBUABLE	175 283 192,11 Euros
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	31 396 222 Euros
REPORT A NOUVEAU APRES AFFECTATION	143 886 970,11 Euros
MONTANT DU DIVIDENDE PAR ACTION	26 Euros

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 15 avril 2019.

Nous vous précisons que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2018 est non éligible à l'abattement de 40% prévu à l'article 158-3-2 du Code Général des impôts.

2. Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Montant par action
2016/2017	24 150 940 €	20 €
2015/2016	12 075 470 €	10 €
2014/2015	18 113 205 €	15 €

3. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

4. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et clients

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances à l'égard des clients se décompose, par date d'échéance, comme suit :

NEANT

VI – INFORMATIONS JURIDIQUES

1. Actionnariat

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote :

ACTIONNAIRES AU 31/10/2017	Nombre d'actions	% du Capital	% en Droit de vote
SAS GROUPE LUCIEN BARRIERE	1 .207.539	99,9%	99,990%
ADMINISTRATEURS	8	0,01%	0,01%
TOTAL	1 207 547	100,0%	100,0%

2. Situation des mandats des Commissaires aux comptes

Le mandat de notre Commissaire aux comptes se poursuit.

VIII- FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. Prises de participation

Néant

2. Sociétés contrôlées

Nous vous rappelons que notre Société contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce les sociétés suivantes :

NOM ET ADRESSE	% d'intérêts
Société Immobilière et d'Exploitation de l'Hôtel du Lac (S.I.E.H.L) 40 , rue de Malleville 95880 ENGHIEEN-LES-BAINS	99,98
Casino de Trouville Place du Maréchal Foch 14360 TROUVILLE-SUR-MER	100

Société Fermière du Casino de Riva-Bella Place Alfred Thomas 14150 OUISTREHAM	100
Société d'Exploitation Touristique de Menton Avenue Félix Faure 06503 MENTON	95
Société d'Exploitation de l'Hotel et du Restaurant Le Fouquet's (SEHRF) 99, Avenue des Champs Elysées 75008 PARIS	100
Société d'Exploitation de la Marque Le Fouquet's (SEMF) 99, Avenue des Champs Elysées 75008 PARIS	100
Casino de la Rochelle Loisirs (L R L) Allée du Mail 17000 LA ROCHELLE	100
LB Traiteur RD 579 ZI du Launay 14130 PONT-L'EVEQUE	100
Société Touristique de l'Ile du Ramier (STIR) 18 Chemin de la Loge 31400 TOULOUSE	100
Ryads Resort Development (RRD) rue Djebel Alakhdar, Bab Doukkala Marrakech Medina - Maroc	37,33
Société Alsacienne de Jeux et Loisirs (SAJL) 777 Allée du Casino 68730 BLOTZHEIM	100
Société Touristique et Thermale d'Enghien Les Bains (STTE) 3 avenue de Ceinture 95880 ENGHIEEN-LES-BAINS	100

Les résultats économiques et financiers des filiales de la société se présentent de la façon suivante :

NOM SOCIETE	CHIFFRE D'AFFAIRES		RESULTAT D'EXPLOITATION		RESULTAT NET	
	2017/2018	2016/2017	2017/2018	2016/2017	2017/2018	2016/2017
S I E H L	90 868 763	91 259 766	20 811 586	22 309 903	12 855 507	15 536 792
CASINO DE						
TROUVILLE	9 646 072	9 727 961	932 348	1 304 638	555 429	623 251
S F C R B	7 329 670	7 496 561	1 759 370	1 839 029	1 097 947	1 156 680
S E T M	10 046 147	9 891 757	1 748 083	1 585 717	1 062 103	943 091
S E H R F	31 184 466	15 405 950	-13 203 041	-18 366 150	-14 963 727	-17 651 749
S E M F	485 768	481 112	181 592	95 464	127 250	222 374
L R L	8 120 013	7 939 881	2 107 080	2 466 609	1 319 129	1 538 782
LB TRAITEUR	4 673 269	5 328 226	-1 221 249	-1 443 188	-1 274 599	-1 455 421
S T I R	27 432 769	27 509 152	858 512	1 616 073	627 116	1 334 424
S A J L	22 774 110	22 462 316	8 643 176	8 168 773	5 496 852	5 308 941
STTE	0	0	-410 929	-37 366	-414 287	-34 416

IX – PROJET D'AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES

Conformément aux dispositions de l'article L 225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce, nous vous soumettons une résolution visant à réserver une augmentation de capital aux personnes visées à l'article L 3332-18 et suivants du Code du travail, mais nous ne sommes pas favorables à son adoption.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ETABLI EN APPLICATION DES ARTICLES L 225-37 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, telles que modifiées notamment par l'ordonnance du 12 juillet 2017, le présent rapport a fait l'objet d'une approbation en Conseil d'administration le 17 décembre 2018.

1/ MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Conformément à l'article L 225-37-4 4° du Code de commerce, nous vous indiquons que votre Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L 225-51-1 du Code de commerce.

- Cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général

Le Conseil a décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

En conséquence, Monsieur Dominique DESSEIGNE assume sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société.

2/ INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

- Situation des mandats des administrateurs

Nous vous informons de la nomination, faite par le Conseil d'administration lors de sa réunion en date du 15 octobre 2018, de Monsieur Jérôme LIMOGES, aux fonctions d'administrateur, en remplacement de Monsieur Emmanuel CAUX.

En application des dispositions légales et statutaires, nous vous demandons de bien vouloir ratifier cette nomination.

- Renouvellement des mandats des administrateurs

Les mandats de :

- Monsieur Dominique DESSEIGNE
- Monsieur Philippe PERROT
- Madame Christine DELOY
- Monsieur Jérôme LIMOGES
- Monsieur Bruno CHAUVIN
- Monsieur Emmanuel BOCHATAY
- Monsieur David PARRE
- Madame Nadège LAHAYE

arrivant à expiration lors de la présente assemblée, nous vous proposons de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période d'une année, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2019.

- Rémunération des mandataires sociaux

La société ne verse aucun jeton de présence à ses administrateurs.

Les salariés ne détiennent aucune participation dans le capital de la société hormis des actions de garantie.

- Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37-4 1° du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société durant l'exercice

- Monsieur Dominique DESSEIGNE

Président du CA	Société Fermière du Casino Municipal de Cannes Hôtel Majestic Société Immobilière et d'Exploitation
-----------------	--

Président	Fondation d'Entreprise BARRIERE Groupe Lucien Barrière Société de Participation Deauvillaise
-----------	--

Président Directeur Général	Société des Hôtels et Casino de Deauville
-----------------------------	---

Administrateur Société d'Expansion Touristique de Biarritz
Moma Holding

Président	Coleven SAS
	Foncière Casinos
	Gefreste Holding
	Société de Développement LB 7
	Mer et Neige Holding
	Société d'Animation Touristique et Artistique
	Société Biarrote de Participation
	Société de Participations Casinotières

Gérant non associé SOPARCA

Présidente	Société d'Exploitation de l'Hôtel des Neiges Société d'Exploitation de l'Hôtel et du Restaurant Fouquet's Société d'Exploitation de la Marque Fouquet's Société Lucien Barrière Réservations Hôtellerie et Loisirs
------------	---

Administrateur	Société Fermière du Casino Municipal de Cannes
	Société des Hôtels et Casino de Deauville
	Hôtel Majestic Société Immobilière et d'Exploitation
	Fondation d'Entreprise BARRIERE

Gérante
non associée Société de Développement LB 4

Administrateur Société des Hôtels et Casino de Deauville
(fin de mandat le 15.10.2018)

Président	Société d'Exploitation d'Hôtellerie de Bordeaux Le Lac Société Immobilière Touristique et Hôtelière de la Baule
-----------	--

- **Monsieur David PARRE**

Administrateur Société des Hôtels et Casino de Deauville

Président Société Nouvelle du Palais d'Emeraude de Dinard
(fin de mandat le 1.11.2018)
Casino de Trouville (fin de mandat le 1.11.2018)

- **Monsieur Bruno CHAUVIN**

Administrateur Société des Hôtels et Casino de Deauville

Directeur Général délégué Société des Hôtels et Casino de Deauville

- **Monsieur Jérôme LIMOGES**

Administrateur Société des Hôtels et Casino de Deauville
(depuis le 15.10.2018)

Directeur Général délégué Société des Hôtels et Casino de Deauville

- **Monsieur Cyril CASABO**

Directeur Général délégué Société des Hôtels et Casino de Deauville

- **Monsieur Julien MICHELOT**

Directeur Général délégué Société des Hôtels et Casino de Deauville
(fin de mandat le 20.02.2018)

- **Monsieur Emmanuel BOCHATAY**

Administrateur Société des Hôtels et Casino de Deauville

- **Madame Nadège LAHAYE**

Administrateur Société des Hôtels et Casino de Deauville

3/ TABLEAU DES DELEGATIONS

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, aucune délégation de pouvoir ou de compétence dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2, en cours de validité n'a été accordée par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration.

4/ CONVENTIONS CONCLUES PAR UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIETE MERE AVEC UNE FILIALE

Vous allez prendre connaissance du rapport général du commissaire aux comptes et vous aurez également à approuver son rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du code de commerce.

En application des dispositions de l'article L.225-37-4 2° du Code de commerce nous vous indiquons les conventions intervenues directement ou par personne interposées entre :

- d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et,
- d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital;

Le conseil d'administration du 15 octobre 2018 a autorisé une nouvelle convention relative à :

1/ la souscription de 132 actions de 18 691 DHS par action de la société Ryads Resort Development (RRD) par incorporation d'une créance liquide et exigible suite à l'augmentation de capital social de 35 300 DHS par émission de 353 actions nouvelles au prix unitaire de 18 691 DHS.

2/ la souscription d'actions de 18 691 DHS par action de la société Ryads Resort Development (RRD) à titre réductible

3/ Ratification des engagements pris par les actionnaires principaux de RRD, RMA WATANYA, AXA ASSURANCE MAROC, MANDA-MCMA et SHCD en faveur de la Banque Centrale Populaire, le prêteur, pour un montant principal de crédit de 180 000 000 DHS.

Monsieur Dominique DESSEIGNE, Monsieur Philippe PERROT et Madame Christine DELOY étant les personnes impliquées à la convention.

Le Conseil d'administration



ANNEXES :

- TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
- BILAN
- COMPTE DE RESULTAT
- INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

SOCIETE DES HOTELS ET CASINO DE DEAUVILLE
Société Anonyme au capital de 4 830 188 €
Siège social à 2 Rue Edmond Blanc - 14800 DEAUVILLE
R.C.S. LISIEUX 475 750 337

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 20 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix neuf et le vingt février, à 15 heures 30 les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale mixte, au siège social de Groupe Lucien Barrière, 35 boulevard des Capucines – 75002 PARIS, sur convocation faite par le Conseil d'administration suivant lettres adressées à chaque actionnaire et aux représentants du Comité d'Entreprise, et lettre recommandée avec accusé de réception aux Commissaires aux comptes.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Dominique DESSEIGNE préside la séance en sa qualité de Président du conseil d'administration.

Monsieur Bruno CHAUVIN et Monsieur Emmanuel BOCHATAY, deux actionnaires présents et acceptants, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Anne DAMINET est choisie comme secrétaire.

La société PriceWaterlhouseCoopers Audit, représentée par Madame Anne-Claire FERRIE Commissaire aux comptes régulièrement convoquée, est absente et excusée

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus du cinquième des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire de la lettre de convocation des actionnaires ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes avec l'avis de réception ;
- les statuts de la société ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 octobre 2018 ;
- le rapport de gestion du conseil d'administration ;
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices ;
- les rapports du commissaire aux comptes ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du conseil d'administration, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR ORDINAIRE

- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la marche de la société, et présentation par le Conseil des comptes de l'exercice 2018.
- Lecture et approbation du rapport général du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission.
- Approbation des comptes et quitus aux administrateurs.
- Lecture et approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L225-38 du Code de Commerce.
- Affectation des résultats de l'exercice 2018.
- Ratification de la nomination d'administrateurs.
- Renouvellement du mandat des administrateurs.
- Pouvoirs à donner.

ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE

- Lecture du rapport du conseil et du rapport spécial du Commissaire aux comptes.
- Augmentation de capital réservée aux salariés.
- Pouvoirs à donner.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du conseil d'administration.

Puis il fait donner lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport du Commissaire aux Comptes et les explications fournies verbalement, approuve lesdits rapports, ainsi que les comptes de la société relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2018, tels qu'ils sont présentés.

En conséquence, elle donne quitus de leur mandat, pour cet exercice, aux Administrateurs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L225-38 du Code de Commerce, approuve et ratifie lesdites conventions ainsi que l'exécution des conventions antérieurement autorisées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 31 544 002 Euros, de la manière suivante :

BENEFICE DE L'EXERCICE	31 544 002,03 Euros
REPORT A NOUVEAU	143 739 190,08 Euros
MONTANT DISTRIBUABLE	175 283 192,11 Euros
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	31 396 222 Euros
REPORT A NOUVEAU APRES AFFECTATION	143 886 970,11 Euros
MONTANT DU DIVIDENDE PAR ACTION	26 Euros

L'Assemblée Générale précise que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2018 est non éligible à l'abattement de 40% prévu à l'article 158-3-2 du Code Général des impôts.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 15 avril 2019.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées, à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes.

Exercice	Dividende distribué	Montant par action
2016/2017	24 150 940 €	20 €
2015/2016	12 075 470 €	10 €
2014/2015	18 113 205 €	15 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la nomination faite à titre provisoire par le Conseil d'administration lors de sa réunion en date du 15 octobre 2018, aux fonctions d'administrateur de :

- Monsieur Jérôme LIMOGES en remplacement de Monsieur Emmanuel CAUX.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Dominique DESSEIGNE pour une période d'une année, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018/2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Jérôme LIMOGES pour une période d'une année, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018/2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Christine DELOY pour une période d'une année, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018/2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Bruno CHAUVIN pour une période d'une année, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018/2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe PERROT pour une période d'une année, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018/2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Nadège LAHAYE pour une période d'une année, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018/2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Emmanuel BOCHATAY pour une période d'une année, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018/2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur David PARRE pour une période d'une année, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018/2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

TREIZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et majorité prévus par l'article L.225-96 du Code de commerce, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes, décide, en application des dispositions de l'article L.225-129-6 du même code de réserver aux salariés de la société adhérents à un plan d'épargne entreprise en faveur desquels les actionnaires renoncent à leurs droits préférentiels de souscription, une augmentation du capital social en numéraire aux conditions prévues aux articles L.3332-18 du Code du travail et L.225-138-1 du Code de commerce d'un montant nominal maximum de 144 906 euros.

En conséquence, l'assemblée générale :

- décide que le Conseil d'administration disposera d'un délai maximum de six mois pour mettre en place un plan d'épargne entreprise dans les conditions prévues à l'article L.443-1 du Code du travail ;

- délègue au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, sur sa seule décision, dans un délai maximum de douze mois à compter de ce jour, à une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 144 906 euros qui sera réservée aux salariés adhérant audit plan d'épargne entreprise, dans cette limite d'en fixer les conditions et modalités conformément aux dispositions de l'article L. 3332-18 du Code du travail, d'en constater la réalisation et modifier en conséquence les statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est rejetée à l'unanimité.

QUATORZIEME RESOLUTION

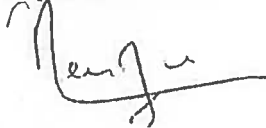
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 16 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

LE PRESIDENT
Dominique DESSEIGNE



LE SECRETAIRE
Anne DAMINET



LES SCRUTATEURS
Bruno CHAUVIN



Emmanuel BOCHTAY

